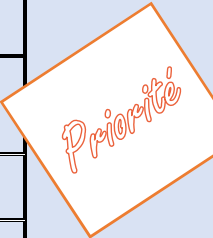


NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

**FIABILISER LES SYSTÈMES D'ÉPURATION DES REJETS PAR
TEMPS SEC ET TEMPS DE PLUIE**

ACTION STEU	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Fiabiliser les systèmes d'épuration des rejets par temps sec et temps de pluie	
	<u>Action</u> : Améliorer les performances de traitement des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives (station et réseau)	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B1 ; B2 ; B3 ; B5 ; D22 ; D2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : ASS01 ; ASS02 ; ASS03 ; ASS13	
		
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux : collectivités compétentes (EPCI-FP ou communes) Animation : Aveyron Ingénierie ? SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action C3 Contrat Serène
Priorisation	TRES FORTE : actions dont la mise en œuvre est indispensable pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau - Masses d'eau dégradées avec une pression expertisée assainissement (station, réseau, pluvial, collectif, non-collectif) - Améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux loisirs liés à l'eau	
Contexte	D'après le SDAGE 2016-2021, les pressions dues aux systèmes d'assainissements (stations d'épuration + réseaux) sont qualifiées de significatives ou fortes par temps sec pour 17 masses d'eau en « mauvais état » et pour 2 masses d'eau en « bon état » (EDL 2013). Parmi les 17 ME avec une pression forte par temps sec, 5 subissent également une pression forte par temps de pluie. Certains systèmes d'assainissement présentent des défauts majeurs. Toutefois la part de STEU connues « non conformes » au sens de la DERU est minoritaire. En grande majorité, les dysfonctionnements proviennent de défauts d'entretien ou de défaillances sur les réseaux. Plusieurs éléments, comme les résultats des différents suivis de la qualité des eaux des masses d'eau superficielles et la présence de macro-déchets à la sortie des réseaux, traduisent l'impact de certains rejets domestiques sur les milieux aquatiques.	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : depuis 20 ans, de nombreuses actions de réhabilitation sur les stations d'épuration et les réseaux de collectes, ont contribué à améliorer significativement la qualité des masses d'eau (SIE, station de Floirac, 1975 - 2012). À l'image des actions du contrat territorial Serène, l'enjeu de cette fiche action est d'accompagner la réhabilitation des systèmes d'assainissement les plus impactants et d'aider les collectivités gestionnaires de l'assainissement collectif à optimiser le fonctionnement de leurs installations épuratoires (entretien des stations et réhabilitation des réseaux). ✓ STEU-1, améliorer les performances de traitement des STEU <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : des travaux devront être engagés sur les systèmes de traitement des eaux usées (STEU) les plus impactants. On distingue : - des stations d'eaux usées à créer (Abbas Les Planques) ou à réhabiliter (Laissac, Mayran, Moussens, Compolibat, Marmont). À Laissac et Mayran, des travaux sont en cours. - des réseaux d'assainissements à créer (Lavergne St Grégoire, Abbas Les Planques), ou à réhabiliter (Coussergues, Laissac, Mayran, Belcastel, Rignac, Rodez, Villefranche de Rouergue) - des améliorations de connaissances à engager : - o dans un souci d'optimisation du processus épuratoire des stations de La Fouillade et Séverac le Château, il est nécessaire de mieux connaître le réseau existant en vue d'identifier les principaux point noirs, et ainsi mieux répertorier et prioriser les travaux d'amélioration nécessaires. - o afin d'améliorer la qualité de l'eau de la Brianelle il est important de poursuivre les efforts en matière d'assainissement de la commune de Flavin. À ce titre une réflexion globale sur l'assainissement à l'horizon 2025-2030 pourrait être engagée, prenant en compte l'urbanisation du	

bourg centre, l'assainissement des hameaux périphériques (dont la Vayssière) et le contexte hydrogéologique du secteur : cours d'eau de tête de bassin versant, avec une capacité faible du milieu récepteur et un sol riche en argile impactant la capacité d'infiltration.

✓ **STEU-2, optimiser le fonctionnement des STEU**

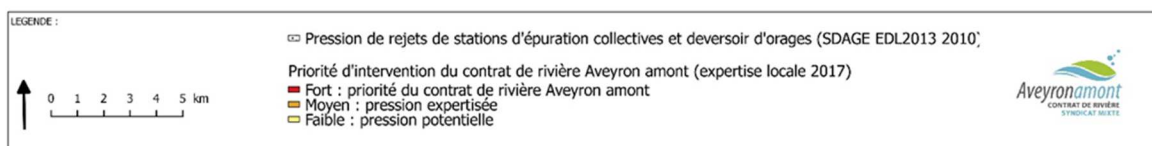
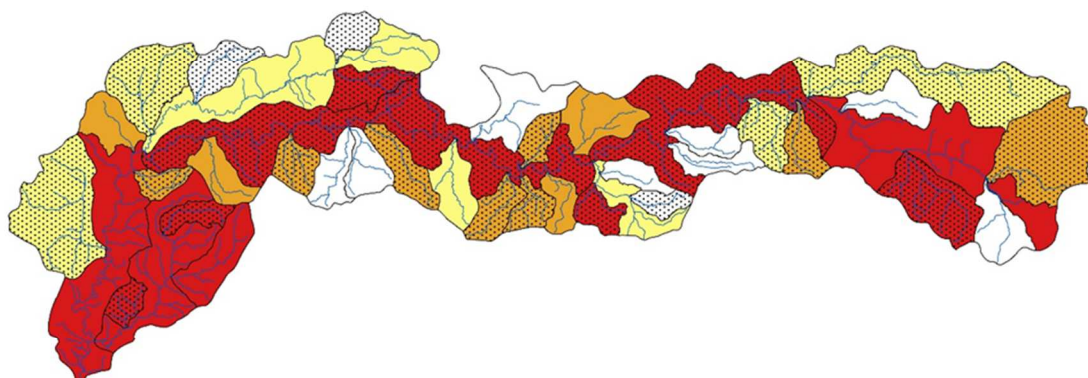
Ce qu'il est prévu de réaliser : en plus d'accompagner localement les gestionnaires des systèmes d'assainissement, cette action a pour objectif de créer une dynamique de bassin versant autour des questions d'assainissement

- la première étape sera une réunion annuelle avec les services techniques d'Aveyron Ingénierie, DDT12-SPE, AEAG, afin d'analyser les dysfonctionnements observés à l'année N (essentiellement sur la base des rapports de visite) dans le bassin versant
- la deuxième étape sera d'identifier de manière concertée 15 STEU prioritaires au regard de leurs incidences sur les milieux aquatiques (capacité du milieu récepteur, charge de pollution, fréquence des dysfonctionnements...). À ce stade, les données collectées par le SMBV2A pourront être mobilisées (diagnostic rivière, analyse de bassin versant, données réseau qualité, ...)
- la troisième étape consistera en la tenue de 15 réunions locales en présence des services techniques représentant le gestionnaire, afin de rappeler les dysfonctionnements observés et de faire émerger les éventuelles opérations d'entretien, études, ou travaux nécessaires. Un compte-rendu reprenant les dysfonctionnements et les actions à engager sera réalisé par Aveyron Ingénierie à l'issue de chaque réunion.
- la quatrième étape, à la fin de l'année N, consiste à réunir les gestionnaires (élus et techniciens) pour faire le point sur la mise en œuvre des recommandations. Après une présentation sommaire des principaux dysfonctionnements observés, les pistes d'actions retenues pour chaque collectivité gestionnaire seront présentées. Un temps d'échanges permettra de faire un retour sur les difficultés rencontrées et sur les solutions alternatives à mettre en œuvre.
- la cinquième étape consistera en une synthèse des divers dysfonctionnements, recommandations et solutions correctives mises en œuvre. L'idée de cette phase est d'apporter des pistes d'actions reproductibles et illustrées à diffuser à tous les gestionnaires de STEU du bassin versant. Au besoin, une visite sur site pourra être organisée annuellement.

Localisation

Assainissement : systhèmes d'épuration (reseaux et stations), eaux pluviales, assainissement non collectifs

- 101 STEU ont une capacité épuratoire nominale de 322 978 EH. Les pressions dues aux stations d'épuration sont qualifiées de significatives pour 23 des masses d'eau superficielles (SDAGE 2016-2021)
- sur toutes les unités d'assainissement non collectif contrôlées en moyenne 67 % sont non-conformes et 147 hameaux ne disposent pas de systhèmes d'assainissements



Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre, FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane, FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou, FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR 364 la Serre, FRFR 366 l'Olip, FRFR 200_1 le Mayroux, FRFR 369_3 la Brianelle, FRF 373_2 L'Alze, FRFR 377_1 Le Marmont FRFR 377_4 Le Cassurex.										
	Estimation des coûts et financements (2018-2022)										
Année	Action	Nature de la dépense	Maitre d'ouvrage ou STEU	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel						
					AEAG		Collectivité		Département		
						80 % à 40%		20 % à 60 %		20%	
2017	STEU-1	Création réseaux	Lavergne et St Grégoire	250 000 €	x		x				
	STEU-1	Réhab réseaux	Coussergues	200 000 €	x		x				
	STEU-1	Réhab station et réseaux	Laissac	425 000 €	x		x				
	STEU-1	Réhab station	Mayran	250 000 €	x		x				
	STEU-1	Réhab réseaux	Rignac	 €	x		x				
					x		x		x		
2018	STEU-2		SMBV2A	Animation (35 jours)							
	STEU-1	Création réseaux	Lavergne et St Grégoire	250 000 €	x		x				
	STEU-1	Réhab station et réseaux	Laissac	425 000 €	x		x				
	STEU-1	Création réseaux	Belcastel	 €	x		x				
	STEU-1	Réhab station	Mayran	26 000 €	x		x				
	STEU-1	Réhab réseaux	Rignac	 €	x		x				
2019	STEU-2		SMBV2A	Animation (35 jours)							
	STEU-1				x		x				
	STEU-1	Réhab réseaux	La Fouillade	50 000 €	x		x		x		
	STEU-1	Réhab réseaux	Severac	100 000 €	x		x		x		
	STEU-1	Étude globale sur l'assainissement de la commune	Flavin	 €	x		x		x		

[illegible]

ACTION ANC	Enjeux : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	Objectif : Fiabiliser les systèmes d'épuration des rejets par temps sec et temps de pluie	
	Action : Fiabiliser les systèmes d'épuration des rejets ANC les plus impactants sur les zones à enjeux	
	Orientation(s) SDAGE : B4	
	Mesure(s) PDM UHR : ASS08	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux de réhabilitation : SPANC Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action C2 Contrat Serène
Priorité	FAIBLE : action confortant l'atteinte les objectifs de bon état des masses d'eau - Acquérir des connaissances en vue de prioriser les secteurs d'intervention permettant d'améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux DCE, AEP et loisirs liées à l'eau	
Contexte	En 2015, les collectivités du bassin sont regroupées en plusieurs intercommunalités pour mutualiser leur Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il est à noter que tous les SPANC ne sont pas aux mêmes stades d'interventions et d'implications sur le territoire. Certains SPANC viennent tout juste de se mettre en place (CC Canton de Laissac et CC Pays d'Olt et d'Aubrac) tandis que d'autres ont terminé les diagnostics de l'existant et encadrent la mise en œuvre de programmes annuels ou pluriannuels de réhabilitations sur le bassin versant (CC du canton de Najac et la CC du plateau Montbazens). Le niveau de conformité des installations est variable au sein de chaque SPANC. On peut néanmoins considérer qu'en moyenne 67 % des installations d'assainissement non-collectif, contrôlées dans le territoire d'un SPANC, ne sont pas conformes à la réglementation. En l'absence de réhabilitation, les unités non conformes peuvent présenter des pressions potentielles, surtout lorsqu'elles sont situées à proximité de milieux aquatiques vulnérables. <u>Ce qui a été fait</u> : à l'image de l'action "C2 - terminaison des diagnostics d'assainissements non-collectifs, priorisation et engagement de programmes de réhabilitation" du contrat territorial Serène l'enjeu est de créer une base donnée géoréférencée permettant d'avoir une meilleure lisibilité technique et géographique des problématiques ANC du bassin versant Aveyron amont. Cette donnée permettrait, au regard des enjeux de reconquête ou de maintien du bon état, de prioriser les diagnostics et/ou réhabilitations d'ANC.	
Description technique	✓ <u>ANC-1, avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : la première étape sera de créer une base de données permettant une intégration efficiente et pérenne des données issues des différents logiciels des SPANC du territoire. Il s'agira de compiler à minima les données de localisation, conformité, nombre d'équivalents habitants concernés et milieu récepteur. La deuxième étape consistera à croiser les données sur les conformités des SPANC au regard des enjeux milieux aquatiques du bassin. En effet on peut caractériser les impacts locaux de certaines installations défectueuses sur un milieu, en le pondérant toutefois avec les autres pressions de la masse d'eau (assainissement collectif, pression diffuse agricole et artisanales, ...). Dans une logique d'évaluation des actions préconisées, la base de données sera mise à jour en fin de programme. ✓ <u>ANC-2, engager, poursuivre et harmoniser des programmes de réhabilitation des ANC les plus impactants sur les zones à enjeux</u>	

DOCUMENT NON VALIDE

	Ce qu'il est prévu de réaliser : La première étape consistera à définir avec les services techniques et administratifs compétents (AEAG, Agence Française de la Biodiversité, SMBV2A, ...) la politique d'intervention du contrat de rivière sur l'assainissement non-collectif : bassin versant ou secteurs prioritaires, condition de l'intervention, accompagnement financier, ... Ceci sous-entendra de travailler par la suite sur plusieurs axes : - un appui à la définition des zonages assainissement collectif et non-collectif. L'enjeu est de passer de zonage « réglementaire – enregistrement » à des zonages opérationnels qui tout en intégrant les questions de faisabilité économique et topographique, prennent en compte les objectifs environnementaux et sanitaires. Par exemple, plusieurs hameaux du bassin versant classés en zone d'assainissement collectif ne disposent pas à ce jour d'assainissement, en raison de contraintes technico-financières. L'objectif serait d'appréhender un nouveau zonage au regard des objectifs environnementaux et des process actuels d'assainissement collectif et non-collectif. - réaliser ou actualiser les diagnostics de conformité en priorisant les secteurs d'intervention au regard des enjeux environnementaux et sanitaires définis dans l'action précédente (ANC-1) - les installations d'assainissement jugées les plus impactantes en ANC-1 feront l'objet de réhabilitations ou de préconisations d'entretien. L'enjeu de cette action est d'accélérer la lente mise aux normes, en priorisant sur les secteurs à enjeux. Ceci se traduira par la proposition d'un accord-cadre spécifique au contrat de rivière Aveyron amont en vue de réhabiliter les ANC prioritaires du bassin versant (à co-signer entre l'Agence de l'Eau et les gestionnaires de SPANC concernés)												
Localisation													
Masse d'eau	La phase ANC-1, réalisée sur l'ensemble du territoire, permettra d'identifier les secteurs prioritaires à diagnostiquer et/ou réhabiliter en phase ANC-2.												
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				AEAG		SPANC				Particuliers		SMBV2A	
					.. %								
2019													
2020	ANC-1	SMBV2A	Animation (10 jours) + 2 000 €	x	1 400 €							x 600 €	
2021													

[illegible]

NON VALIDE

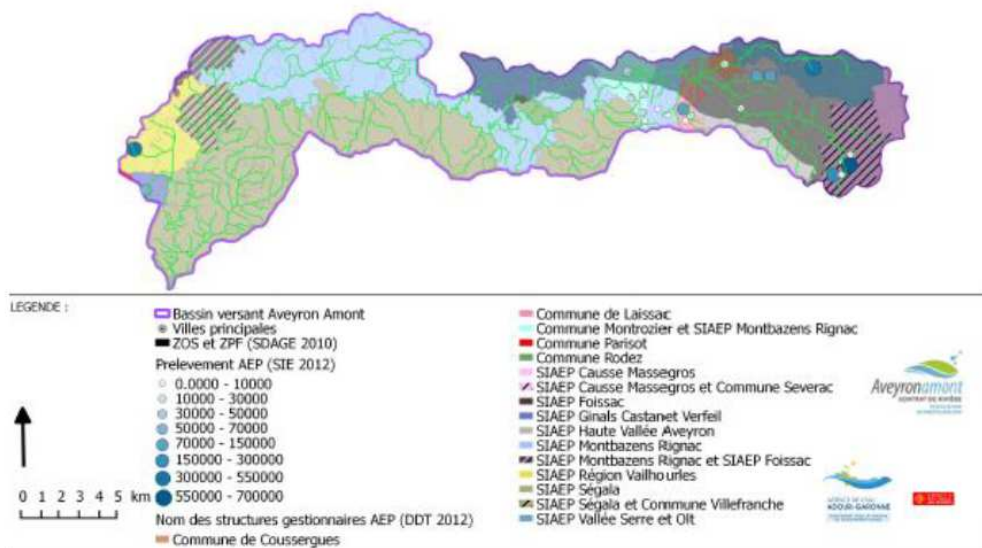
DOCUMENT DE TRAVAIL

**PROTÉGER LES RESSOURCES POUR L'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE**

ACTION AEP	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable	
	<u>Action</u> : Accompagner les gestionnaires de captages d'eau potable	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B25, B26	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : ? SIAEP, EPCI-FP, SMBV2A, PNRGC ... Animation : ? SIAEP, EPCI-FP, SMBV2A, PNRGC ...
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		
Priorité	MOYENNE : action participant à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau - Améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux AEP	
Contexte	En 2012, 3 100 874 m³ ont été prélevés au niveau de 31 captages. Sur le bassin versant Aveyron, une partie de l'eau potable est prélevée et distribuée sur le territoire, et en moyenne à 3 à 3,5 millions de m³/an (EAUCEA, 2009) sont importés via la ressource du Lézou par le SIAEP du Ségala et la ville de Rodez ou encore la ressource de l'Aubrac via le SIAEP Montbazens Rignac. La qualité des eaux distribuées est globalement conforme aux normes en vigueur. Seuls 2 captages d'eau potable desservant des hameaux ont des concentrations en nitrates supérieures aux normes de qualité. Par contre la définition des périmètres de protection serait à conforter dans les prochaines années. Avec la réorganisation de la carte intercommunale et les évolutions de compétences (loi Notre), la compétence AEP sera transférée aux EPCI-FP. Ceci entraînera la dissolution des syndicats d'AEP dont le périmètre d'intervention est inférieur à 3 EPCI-FP. Cette réorganisation de la compétence AEP concerne particulièrement les EPCI-FP « Des Causses à l'Aubrac » et « Grand Villefrancois » et les structures actuellement gestionnaires de l'AEP (communes de Séverac et Laissac, SIAEP HVA, SIAEP Vailhourles ...)	
Description technique	✓ AEP-1 : Finaliser la définition des périmètres de protection Ce qu'il est prévu de réaliser : 6 captages bénéficient de périmètres de protection validés par arrêté préfectoral, 4 sont en cours de révision, 17 ont une procédure en cours et l'abandon de 4 d'entre eux est préconisé. Suite à la réorganisation de la compétence AEP, il s'agira de sécuriser les captages maintenus en engageant des études pour définir leur périmètre de protection et le diagnostic des activités présentes. La procédure de déclaration d'utilité publique s'accompagnera localement de la mise en œuvre de prescription. Au besoin, une actualisation du contrat de rivière pourra être proposée en 2021-2022 pour accompagner les activités au droit des périmètres de protection AEP.	

DOC

Localisation



Masse d'eau

FRFG036 Calcaires, Dolomies et grès du lias BV l'Aveyron
FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Maitre d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Conseil Départemental				SMBV2A	
					... %		... %		... %		... %
2019											
2020	AEP-1	SIAEP ou EPCI-FP									
2021	AEP-1	SIAEP ou EPCI-FP									
2022	AEP-1	SIAEP ou EPCI-FP									
2023	AEP-1	SIAEP ou EPCI-FP									
TOTAL											

Avenant contrat de rivière 2021-2022 : actualisation du programme « accompagner les activités au droit des périmètres de protections AEP »

Commentaires	Le PNRGC accompagne les gestionnaires de captage AEP sur son territoire. Au besoin, une actualisation du contrat de rivière pourra être proposée en 2021-2022 pour accompagner les activités au droit des périmètres de protections AEP.
Indicateur de suivi	Réalisation de l'étude de gouvernance, nombre de périmètre de captages validés par arrêtés préfectoraux, linéaire de réseau AEP rénovés ou évolution du rendement des réseaux.
Partenaires	SIAEP, DDT, AEAG, EPCI-FP, PNRGC, ARS ...
Suite à donner pour finaliser la fiche action	Au vu de la réorganisation de la carte intercommunale et des évolutions des domaines de compétences des collectivités par la loi Notre (transfert de la compétence AEP au EPCI-FP et une dissolution des syndicats dont le périmètre d'intervention est inférieur à 3 EPCI-FP), cette fiche action sera remplie après rencontre avec les EPCI-FP « Des Causses à l'Aubrac » et « Grand Villefranchois » et les structures gestionnaires de l'AEP.

NON VALIDE

AMÉLIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

DOCUMENT DE TRAVAIL

ACTION AEP	<u>Enjeux</u> : Une ressource en eau durable	
	<u>Objectif</u> : Améliorer la gestion de la ressource en eau	
	<u>Action</u> : Améliorer la gestion des captages d'eau potable	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A9 – A10 – D13 - D15	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU03 - RES06 - MIA03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux : SIAEP, EPCI-FP Animation : SMBV2A, SIAEP, EPCI-FP
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Priorité :	MOYENNE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Améliorer la gestion des usages en cas de sécheresse	
Contexte	Le rendement des réseaux varie de 85,2 % à 49,2 % (DDT 2011). Les fuites constituent une perte économique, nuisent à la qualité du service rendu et occasionnent en période d'étiage des pertes préjudiciables pour les milieux aquatiques. Les structures gestionnaires devaient, avant fin 2013, disposer d'un descriptif de leurs réseaux et déterminer leur rendement. Ces données en cours de saisie ne sont pas toutes disponibles et feront l'objet d'une actualisation.	
Description technique	✓ <u>AEP-2, Accompagner les actions d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : accompagner prioritairement les syndicats prélevant sur le bassin versant Aveyron amont avec : mise en place des préconisations identifiées dans les schémas directeurs d'alimentation en eau potable, mise en place de programmes de réhabilitation de réseau ne disposant pas d'un bon Indice Linéaire de Perte (IPL) en vue de supprimer les fuites, gestion efficiente du patrimoine (captages d'eau, compteurs, ouvrages de stockage et de traitement, ...) ✓ <u>AEP-3, Accompagner les préleveurs d'eau potable dans la définition et le respect du débit biologique</u> <u>Ce qui a été réalisé</u> : le respect du débit biologique amène la commune de Séverac-le-Château, le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron et le SIAEP du Masségros à exploiter une ressource complémentaire à la source du Cayrac. Le SIAEP du Masségros privilégiera un prélèvement plus important dans la nappe alluviale du Tarn, tandis que la commune de Séverac souhaite remettre en service d'autres captages comme celui de la gare SNCF. Aussi, le respect du débit biologique va amener le SIAEP de Vailhourles à faire un choix entre exploiter une ressource complémentaire ou s'interconnecter à un autre réseau. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : la principale pression exercée par l'AEP est liée aux prélèvements en période d'étiage et à un faible débit restitué qui peut impacter les milieux aquatiques. L'enjeu est d'accompagner les collectivités dans la définition et la mise en place de mesure visant à respecter le débit biologique (identification des besoins en période tendue, sensibilisation des consommateurs en période de pointe, ...) et dans la sécurisation de la ressource. ✓ <u>AEP-4, Accompagner la restitution au milieu naturel des sources autrefois captées</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : certains prélèvements, pour des raisons de fiabilité (en quantité ou en qualité), sont abandonnés. Cette action permettrait d'accompagner les gestionnaires de ces points à la remise en état des sites afin s'assurer un retour des volumes aux milieux naturels dans les meilleures conditions possibles à des coûts acceptables.	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Localisation											
Masse d'eau		FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR199_1 Le Verlenque FRFR199_3 Ruisseau de Cuge FRFR200_1 Ruisseau du Mayroux FRFR200_5 Ruisseau Rieutord des Pallanges FRFR202_3 L'Assou FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot									
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Nature de la dépense	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau							
				50 % à 35%							
2018											
2019											
2020											

2021													
2022													
TOTAL													
Commentaires		Au vu de la réorganisation de la carte intercommunale et des évolutions des domaines de compétences par la loi Notre (transfert de la compétence AEP au EPCI-FP au 1er janvier 2020, dissolution des syndicats dont le périmètre d'intervention est inférieur à 3 EPCI-FP), cette fiche action est amenée à être actualisée.											
Indicateur de suivi		Nombre de captages sécurisés, linéaire de réseau réhabilité, rendement des réseaux											
Partenaires		SIAEP prélevant dans le bassin versant, DDT, AEAG, collectivités, ...											
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- Avis et compléments des EPCI-FP « Des Causses à l'Aubrac » et « Grand Villefranchois » - Avis et compléments des structures gestionnaires de l'AEP, dont le SIAEP Montbazens Rignac											

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

ÉCONOMISER L'EAU

ACTION RESS	<u>Enjeux</u> : Une ressource en eau durable	
	<u>Objectif</u> : Économiser l'eau	
	<u>Action</u> : Promouvoir les économies d'eau	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> :	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> :	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : Travaux :
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Priorité	FAIBLE : renforce la gestion intégrée et conforte l'atteinte des objectifs de bon état - Améliorer la gestion des usages en cas de sécheresse	
Contexte	L'Aveyron, caractéristique des rivières de moyenne montagne, présente des étiages sévères. Ce contexte entraîne un non-respect du Débit d'Objectif d'Etiage (DOE) au point nodal de Laguëpie 4 années sur 10 pour la période 1991-2000. À noter que la valeur du DOE de 1,6 m³/s, fixée par le SDAGE 2010-2015 à Laguëpie, fait aujourd'hui l'objet de discussions entre l'administration et les représentants d'usagers. La fonction de dilution de la station d'épuration de Rodez n'étant plus un enjeu (mise aux normes des rejets), le DOE pourrait être révisé à la baisse, à la faveur de sa référence naturelle soit 1,1 m³/s. En considérant un DOE de 1,1 m³/s, révisé à sa référence naturelle, sur la période 1991-2000 le « non-respect du DOE » serait en moyenne de 2 années sur 10. Gérer durablement la ressource en eau est nécessaire pour concilier le bon état des masses d'eau et les activités du territoire (prélèvements agricoles, industriels et loisirs liés à l'eau) dans un contexte où 6 435 000 m³ ont été prélevés en 2012 pour l'eau potable et les besoins agricoles et industriels.	
Description technique	✓ <u>RESS-6, Inciter à la récupération des eaux pluviales pour diminuer les prélèvements</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : <i>actions complémentaires inscrites suite aux rencontres avec les EPCI-FP et communes du bassin versant. Par exemple dans cette action il pourrait être prévu d'accompagner les récupérations d'eaux pluviales sur les bâtiments des collectivités, l'installation de toilettes sèches, accompagner des initiatives citoyennes</i> ✓ <u>RESS-7, Promouvoir et inciter les économies d'eau pour tous les usages</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : - Promouvoir le travail réalisé par la chambre d'agriculture : abreuvement du bétail, optimisation des prélèvements (acquisition de matériel plus performant, mise en place de tours d'eau, communication départementale, promotion des systèmes de cultures ou systèmes agricoles économes en eau....) - Promouvoir le travail réalisé par la CCI et la CMA	

Localisation	NON VALIDE DOCUMENT DE TRAVAIL											
Masse d'eau	FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane											
Estimation des coûts et financements (2018-2022)												
Année	Action	Nature de la dépense	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel								
				Agence de l'Eau						SMBV2A		
				50 % à 35%					25 %			
2017												
2018												
2019												
2020												
2021												
TOTAL												
Commentaires												
Indicateur de suivi												
Partenaires		SIAEP prélevant dans le bassin versant, DDT, AEAG, collectivités, CA, CCI, CMA ...										

Suite à donner pour finaliser la fiche action	- Récolter les propositions d'actions des EPCI et Chambres consulaires - Financement de la région : cette action pourrait s'inscrire dans le cadre de l'AAP Ec'eau tourisme (réception des candidatures avant fin novembre, probablement repoussée à fin février 2018) si elle est couplée à une action concrète en plus de la communication-sensibilisation.
--	--

DOCUMENT DE TRAVAIL

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

**SE Doter de moyens financiers et techniques
permettant la mise en œuvre du contrat de rivière**

ACTION ANIM	Enjeux : Une organisation légitime et pérenne	
	Objectif : Se doter de moyens financiers et techniques permettant la mise en œuvre du contrat de rivière	
	Action : Animer et coordonner les actions du contrat de rivière Aveyron Amont	
	Orientation(s) SDAGE : A1, A2	
	Mesure(s) PDM UHR : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Priorité	FORTE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Mutualisation et structuration des services	
Contexte	Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont(SMBV2A) a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés de son territoire. Le Syndicat portera les actions présentant un caractère d'intérêt commun au bassin Aveyron. À travers ses attributions, le Syndicat concourt à la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques dans la perspective d'avoir une eau de qualité et une ressource durable. Il est notamment en charge de l'animation et de la concertation des programmes de gestion intégrée de l'eau (SAGE, contrat de rivière,)	
Description technique	✓ <u>ANIM-1, Animation du contrat de rivière</u> <u>Ce qui a été fait</u> : 1 chargé de mission à plein temps assure l'émergence du contrat de rivière <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Les missions de l'animation du contrat de rivière Aveyron amont sont les suivantes : organiser le secrétariat du Comité de Rivière, sensibiliser les maîtres d'ouvrages du bassin versant à la gestion intégrée, impulser la mise en œuvre des actions identifiées dans le contrat de rivière, coordonner et suivre les actions, renseigner le tableau de bord et rendre compte régulièrement de l'avancée du contrat de rivière aux membres du comité de rivière, assurer la communication autour du contrat de rivière, assister et conseiller les acteurs du bassin versant. ✓ <u>ANIM-2, Animation de démarches territoriales</u> <u>Ce qui a été fait</u> : 1 chargé de mission à plein temps assure l'animation du contrat territorial Serène <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Les missions de l'animation du contrat de territorial sont les suivantes : le montage technique et financier des actions, la coordination et le suivi de tous les intervenants et de la mise en œuvre des actions, l'évaluation des actions en fonction des indicateurs de suivi, la communication – sensibilisation. Il est proposé de poursuivre la dynamique sur la Serène et d'enclencher de nouvelles dynamiques sur d'autres bassins avec des problématiques agricoles. Ceci engendrerait, à partir de 2019, un temps partiel d'animation dédiée au BV de la Serène (¼ temps à ¾ temps). Le bilan du contrat Serène, réalisé fin d'année 2018 – début 2019, permettra d'identifier les dynamiques à poursuivre, de définir les actions complémentaires à engager, de calibrer le temps d'animation sur le bassin des Serènes, ... En parallèle en 2019-2020 un état des lieux - diagnostic sera réalisé sur les bassins versants de l'Olip et de la Briane. L'analyse de l'état des masses d'eau et des pressions impactantes permettra d'identifier les actions à mettre en œuvre et d'estimer le temps d'animation nécessaire. ✓ <u>ANIM-3, Animation du programme inondation</u>	

DOC

	Ce qu'il est prévu de réaliser : Les missions de l'animation du programme inondation sont les suivantes : préparation du PAPI d'intention (????) avec la concertation de l'ensemble des partenaires en vue d'élaborer une stratégie de territoire contre les inondations, l'identification des besoins, définition du programme d'actions, établir un calendrier et un plan de financement prévisionnel, la concertation des services de l'État et des partenaires financiers en vue de définir un plan de financement prévisionnel des actions retenues. Au vu de la labellisation du PAPI, prévue en 2020, les missions de l'animateur seront actualisées. ✓ ANIM-4, Animation des programmes milieux aquatiques <u>Ce qui a été fait</u> : la cellule rivière du SMBV2A comprend 3 techniciens rivières déclinant 3 PPG : haute vallée, moyenne vallée et basse vallée. Avec l'émergence d'un syndicat de bassin, une forte complémentarité a été mise en oeuvre entre les trois techniciens. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Conforter l'expertise des techniciens rivières et accroître l'animation sur le territoire au vu de l'ambition des actions présentées dans les PPG. ✓ ANIM-5, Renforcer les partenariats techniques <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : renforcer les partenariats techniques avec des structures disposant de compétences complémentaires à celles du personnel du syndicat et nécessaires à la mise en œuvre de certaines opérations (Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, ADASEA, Chambre d'Agriculture, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Animateur des sites Natura 2000, Parc Naturel Régional des Grands Causses ...).										
Localisation											
Masse d'eau	Bassin versant										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région Occitanie		SMBV2A			
				x	70% à 60%	x	10%	x	40 à 20%		
2019	ANIM-1	SMBV2A	60 000 €	x	42 000 €	x	6 000 €	x	12 000 €		
	ANIM-2	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €			x	19 500 €		
	ANIM-4	SMBV2A	150 000 €	x	90 000 €			x	60 000 €		

2020	ANIM-1	SMBV2A	60 000 €	x	42 000 €	x	6 000 €	x	12 000 €		
	ANIM-2	SMBV2A	32 500€	x	22 750 €			x	9 750 €		
	ANIM-4	SMBV2A	150 000 €	x	90 000 €			x	60 000 €		
2021	ANIM-1	SMBV2A	60 000 €	x	42 000 €	x	6 000 €	x	12 000 €		
	ANIM-2	SMBV2A									
	ANIM-4	SMBV2A	150 000 €	x	90 000 €			x	60 000 €		
2022	ANIM-1	SMBV2A	60 000 €	x	42 000 €	x	6 000 €	x	12 000 €		
	ANIM-2	SMBV2A									
	ANIM-4	SMBV2A	150 000 €	x	90 000 €			x	60 000 €		
2023	ANIM-1	SMBV2A	60 000 €	x	42 000 €	x	6 000 €	x	12 000 €		
	ANIM-2	SMBV2A									
	ANIM-4	SMBV2A	150 000 €	x	90 000 €			x	60 000 €		
TOTAL											
Commentaires											
Indicateur de suivi		Rapport d'activité, nombre d'ETP pour l'animation des programmations, convention de partenariats									
Partenaires		Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil Régional, Comité Rivière									
Suite à donner pour finaliser la fiche action											

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

**ÊTRE ASSOCIÉ AUX AUTRES STRUCTURES GESTIONNAIRES
DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES
INONDATIONS DU BASSIN VERSANT**

ACTION GOUV	<u>Enjeux</u> : Une organisation légitime et pérenne	
	<u>Objectif</u> : Être associé aux autres structures gestionnaires des milieux aquatiques et de prévention des inondations du bassin versant	
	<u>Action</u> : Renforcer la gestion à l'échelle des bassins versants	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Priorité	MOYENNE: participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Mutualisation et structuration des services	
Contexte	Le bassin versant Aveyron amont est en totalité dans la région Occitanie, et en grande majorité dans le département de l'Aveyron (12). 8 communes du périmètre du projet sont localisées sur deux autres départements : Lozère et Tarn-et-Garonne. Les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), ont acté au 1^{er} janvier 2017 les nouveaux périmètres intercommunaux. Ainsi, 14 intercommunalités couvrent le bassin versant Aveyron amont au lieu de 21 EPCI-FP en 2016. À noter néanmoins que les périmètres de ces intercommunalités ne coïncident pas avec les périmètres de sous bassins versants. En effet, ces structures sont à cheval sur 2 à 4 périmètres de gestion : Lot, Viaur, Tarn, Aveyron aval, Aveyron Amont. La limite réelle du bassin versant Aveyron amont est mal connue. En effet, des causses karstiques et leurs réseaux souterrains associés délimitent le bassin : sur la partie est et sud-est (Grands Causses), sur la frange nord-est (depuis le Causse de Sauveterre jusqu'au Causse Comtal), sur la partie nord-ouest du territoire avec le Causse de Montbazens, ainsi que sur la frange sud-ouest (Causse du Quercy). Seul les études hydrogéologiques diligentées par le PNR des Grands Causses permettent de connaître les limites hydrogéologiques de la frange est et sud-est (Grands Causses)	
Description technique	✓ <u>GOUV-1, Associer toutes les communes et intercommunalités du bassin versant hydrologique Aveyron amont au SMBV2A</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : en 2017, 10 EPCI-FP adhèrent au SMBV2A, représentant environ 95% de la surface de bassin versant. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : modification du périmètre du SMBV2A afin de le faire correspondre aux limites du bassin hydrographique, si possible hydrogéologique. Cette modification de périmètre nécessite une harmonisation de la limite retenue avec les structures gestionnaires limitrophes afin de garantir l'absence de territoire orphelin. ✓ <u>GOUV-2, Créer un lien avec les structures à l'aval du bassin versant Aveyron amont</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le contrat de rivière fait partie de l'UHR Aveyron. Des échanges sont prévus avec les structures gestionnaires des milieux aquatiques situées à l'aval afin d'assurer une cohérence et une continuité des actions entreprises dans le cadre du contrat de rivière. ✓ <u>GOUV-3, Faciliter l'émergence d'une structure à l'échelle du grand bassin versant Tarn Aveyron</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le contrat de rivière fait partie de l'UHR Tarn Aveyron. La commission territoriale Tarn Aveyron a engagé une réflexion sur une structuration à l'échelle de cet UHR. Il	

		s'agira de participer aux échanges afin de faire valoir les spécificités et orientations prises dans le contrat de rivière Aveyron Amont et d'assister l'émergence d'une structuration à l'échelle Tarn Aveyron.									
Localisation		Carte du bassin versant									
Masse d'eau		Bassin versant									
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région Occitanie		SMBV2A			
				x	70%	x	10%	x	20%		
2018	GOUV-1	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-2	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-3	SMBV2A	ANIM-1								
2019	GOUV-1	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-2	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-3	SMBV2A	ANIM-1								
2020	GOUV-1	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-2	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-3	SMBV2A	ANIM-1								
2021	GOUV-1	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-2	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-3	SMBV2A	ANIM-1								
2022	GOUV-1	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-2	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-3	SMBV2A	ANIM-1								
TOTAL			ANIM-1								

Commentaires	Il s'agit des missions de l'animateur du contrat de rivière, identifiées financièrement dans la fiche action ANIM-1
Indicateur de suivi	Arrêté de modification du périmètre d'intervention, participation aux réunions de bassin versant Aveyron et Tarn Aveyron
Partenaires	Membres du comité de rivière Aveyron-amont, agence de l'eau Adour-Garonne, EPCI-FP

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

**CONFORTER LA DYNAMIQUE DE BASSIN VERSANT :
SOLIDARITÉ AMONT-AVAL ET URBAIN-RURAL**

ACTION COM	<u>Enjeux</u> : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	<u>Objectif</u> : Conforter la dynamique de bassin versant : solidarité amont-aval et urbain-rural	
	<u>Action</u> : Avoir une ligne de conduite concertée et partagée pour créer une cohésion de bassin versant	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Priorité	FAIBLE : renforce la gestion intégrée et conforte l'atteinte les objectifs de bon état - Conforter une vision de bassin versant	
Contexte	Le comité de rivière rassemble des instances diverses qui vont devoir se forger une philosophie commune sur des zones très variées : allant de zones de causse extensives, aux plateaux du ségala très agricoles, en passant par les pôles urbains du département. L'idée est de démontrer l'intérêt des actions engagées, "si tout le monde trouve logique que les routes soient entretenues, l'entretien d'une rivière peut soulever plus d'interrogations", de renforcer le rôle des élus (premiers interlocuteurs des riverains), et de rendre compte de l'utilisation de l'argent public.	
Description technique	L'objectif est de tenir des positions et un discours communs à l'échelle du bassin (notion de solidarité). Les membres du comité de rivière doivent être informés des problématiques et actions mises en œuvre par la cellule d'animation. L'accroissement des liens entre les instances est recherché. ✓ <u>COM-1, Organiser des visites de terrain :</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : une fois par an, à l'occasion d'un comité rivière, proposer aux membres une visite de terrain soit généraliste pour découvrir un sous bassin versant, soit thématique. Tout au long de l'année, informer, pour éventuelles participations, les membres du comité de rivière sur les différentes journées de sensibilisation programmées. ✓ <u>COM-2, Participer aux réunions des instances pour expliquer les actions en cours sur le territoire :</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : présentation du contrat de rivière Aveyron Amont et explication des actions en cours à l'occasion de sollicitations, de manifestations et des instances des membres du comité de rivière.	

Localisation	NON VALIDE DOCUMENT DE TRAVAIL										
Masse d'eau	Bassin versant										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région Occitanie				SMBV2A	
					70 %		10 %		... %		20 %
2018		COM-1	ANIM-1								
		COM-2	ANIM-1								
2019		COM-1	ANIM-1								
		COM-2	ANIM-1								
2020		COM-1	ANIM-1								
		COM-2	ANIM-1								
2021		COM-1	ANIM-1								
		COM-2	ANIM-1								
2022		COM-1	ANIM-1								
		COM-2	ANIM-1								
TOTAL			ANIM-1								
Commentaires	Il s'agit des missions de l'animateur du contrat de rivière identifiées financièrement dans la fiche action ANIM-1										

Indicateur de suivi	Visite de terrain, participation aux réunions de différentes instances
Partenaires	Membres du comité de rivière Aveyron-amont, agence de l'eau Adour-Garonne, EPCI-FP

DOCUMENT DE TRAVAIL

ACTION COM	<u>Enjeux</u> : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	<u>Objectif</u> : Être associé aux grands projets d'aménagements	
	Action : Participer aux projets concernant le grand et petit cycle de l'eau	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action E2, B3 du contrat territorial Serène
Priorité	MOYENNE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Mutualisation et structuration des services	
Contexte	L'aménagement du territoire peut influencer de manière notable la ressource en eau et les milieux aquatiques. La gestion des eaux pluviales et de l'assainissement a été identifiée comme un enjeu majeur respectivement sur les volets prévention des inondations et amélioration de la qualité des masses d'eau superficielles. Afin d'éviter une augmentation du risque de dégradation, l'objectif de l'action est de participer aux projets d'aménagement dès le début des réflexions, afin d'anticiper les impacts sur les milieux aquatiques concernés par le projet.	
Description technique	✓ <u>COM-3, Accompagner les collectivités du bassin Aveyron amont dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau (AEP, assainissement, eaux pluviales, ...)</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : s'informer sur les planifications en cours en lien avec l'occupation des sols (SCOT, PLUI, PLU, ...) ou la gestion du petit cycle de l'eau (schéma directeur d'assainissement ou d'adduction en eau potable), participer aux réunions de travail et proposer au besoin des solutions/alternatives. ✓ <u>COM-4, Assurer un rôle de veille pour les projets du territoire ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : de grands projets d'aménagements, comme la construction d'une voie express longeant l'Aveyron dans la partie amont du bassin versant, sont prévus au cours des prochaines années. Pour garantir la cohérence entre les actions du contrat de rivière et ces projets, il est nécessaire d'associer la structure porteuse à tout projet ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques.	

Localisation	NON VALIDE DOCUMENT DE TRAVAIL										
Masse d'eau	Bassin versant										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Chambre Consulaire				SMBV2A	
				50 %		25 %		...	%	25 %	
2018		COM-3	ANIM-1								
		COM-4	ANIM-1								
2019		COM-3	ANIM-1								
		COM-4	ANIM-1								
2020		COM-3	ANIM-1								
		COM-4	ANIM-1								
2021		COM-3	ANIM-1								
		COM-4	ANIM-1								
2022		COM-3	ANIM-1								
		COM-4	ANIM-1								
TOTAL			ANIM-1								
Commentaires		Il s'agit des missions de l'animateur du contrat de rivière identifiées financièrement dans la fiche action ANIM-1									
Indicateur de suivi		Nombre de démarches accompagnées ; nombre de démarches engagées									

Partenaires	SCOT, EPCI-FP,DDT, DREAL, ...
-------------	-------------------------------

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL